



Le partage d'un écosystème

Vous campez dans un habitat faunique

Pour survivre, les animaux ont besoin de tout leur territoire. Leurs corridors de déplacement, leurs sources naturelles de nourriture, leurs lieux de reproduction et leurs aires de repos ne respectent pas nécessairement les limites du terrain de camping! Vous pourriez vous retrouver face à face avec un animal sauvage à n'importe quel moment.

Prêtez attention à ce qui vous entoure, en particulier au crépuscule et à l'aube, ou lorsque vous vous retrouvez dans des secteurs où la végétation est dense. Il peut être très dangereux de surprendre un ours qui se nourrit d'aliments naturels, comme des baies.

Attention, propriétaires d'animaux de compagnie! Tenez vos animaux en laisse en tout temps et ne les laissez jamais à l'extérieur sans surveillance, surtout la nuit. Ils pourraient attirer des carnivores (p. ex. des ours, des loups) et risqueraient de se faire attaquer.

L'observation des animaux sauvages

Petits conseils de sécurité!

Apercevoir des animaux sauvages dans le parc peut être une expérience excitante et enrichissante, mais n'oubliez pas:

- Tous les animaux sauvages peuvent être dangereux.
- Ne tentez jamais de vous approcher d'un animal sauvage ou de l'attirer vers vous, peu importe sa taille.
- Demeurez toujours à une distance sécuritaire des animaux sauvages.
- Si vous voyez un ours ou un loup, veuillez s.v.p. le signaler immédiatement au personnel du parc.



Merci! Parcs Canada et les autres campeurs apprécient les efforts que vous faites pour garder votre emplacement «propre». À l'avenir, s.v.p. mettez en pratique ce que vous avez appris ici dans les autres terrains de camping: nous pouvons tous contribuer à notre sécurité et à la préservation du caractère naturel des animaux sauvages.

Pour plus d'informations sur la gestion des ours au parc national Pukaskwa, demandez au personnel du parc.

Also available in English

Le programme de CAMPING «PROPRE»



Bienvenue!

Ce terrain de camping se trouve dans un endroit tout particulier: un parc national. Nous partageons ce territoire avec des animaux sauvages, y compris des ours noirs, des loups, des renards, etc.

Ce terrain de camping suit un programme de camping «propre». Les employés du parc et les campeurs font des efforts particuliers pour s'assurer qu'aucun article susceptible d'attirer des animaux ne soit laissé sans surveillance. Le programme de «camping propre» a été adopté pour votre sécurité et pour préserver le caractère naturel et la vie des animaux sauvages de nos parcs nationaux.

Comment garder votre emplacement «propre»

En campant ici, vous acceptez de :

- Ranger tous les aliments et tous les articles liés à la nourriture dont vous ne vous servez pas dans un véhicule à parois rigides (p. ex. une voiture, un véhicule récréatif, une caravane) ou dans les casiers à provisions du terrain de camping (les tentes et les tentes-roulottes ne constitue pas un lieu de rangement acceptable).
- Garder votre poêle et BBQ propres quand vous ne vous en servez pas. Rangez-les de manière sécuritaire si possible.
- Cette politique s'applique lorsque ces articles ne sont pas utilisés, la nuit pendant que vous dormez ou lorsque votre site est sans surveillance.
- Lorsque vous n'êtes pas à votre site, vous pouvez laisser vos articles de camping à l'extérieur (p. ex. chaises de jardin, lanternes et tentes).



Si votre emplacement n'est pas «propre»...

Les employés du parc effectuent régulièrement des patrouilles pour s'assurer que les campeurs ne laissent rien à leur emplacement qui pourrait attirer les animaux sauvages.

Si vous revenez à votre emplacement et que vous ne trouvez pas certains objets que vous aviez laissés sans surveillance, vérifiez si les employés du parc ont laissé un avis écrit. Vous y trouverez des instructions pour les récupérer.

Le permis de camping des campeurs qui ne se conforment pas aux exigences du programme de camping «propre» peut être annulé, sans remboursement. Ces campeurs peuvent aussi être accusés en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada et de ses règlements d'application.



Tout article dégageant une odeur ou pouvant être considéré comme de la nourriture peut attirer les animaux sauvages.

Ne laissez jamais les objets suivants sans surveillance à votre emplacement de camping :

- glacières – pleines ou vides
- nourriture – dans des contenants ouverts ou fermés
- déchets ou emballages
- vaisselle sale
- nourriture ou bols pour animaux de compagnie
- bouteilles et conserves
- TOUT objet ayant servi à préparer des aliments

Lorsque des gens laissent de la nourriture sans surveillance, les ours et les autres animaux peuvent perdre leur crainte naturelle de l'être humain. Les animaux qui s'habituent à la nourriture humaine représentent un danger pour la sécurité du public et doivent parfois être abattus. En gardant votre emplacement «propre», vous contribuez au maintien de la faune sauvage de Pukaskwa et à la sécurité des

C'est à nous d'assurer la survie à long terme des animaux sauvages dans nos parcs.

Ne nourrissez pas les animaux sauvages.